

6 Faits divers & Justice

Insolite à Mandji

Il tue à la machette un buffle menaçant

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

CHRISTIAN Moukendu Moulenda et sa famille reviennent de loin. Ils auraient été chargés par un buffle, le week-end écoulé, au cours d'une cueillette de champignons dans une plaine de Mandji. Fort heureusement, le père de famille a réussi à terrasser l'animal en le tuant avec une arme blanche qu'il garde toujours dans son véhicule. Une source renseigne

que Christian Moukendu Moulenda et les siens se sont rendus dans une plaine du chef-lieu du département de Ndolou, samedi dernier, pour récolter des champignons. Pendant que les enfants sont occupés à cueillir l'aliment très prisé dans la région, un buffle sorti de nulle part les attaque. Effrayée, la progéniture de Moukendu Moulenda se réfugie rapidement dans le véhicule de leur géniteur. Mais cela ne dissuade nullement la bête féroce à lâcher prise. Et pour cause ! Celle-ci, en furie, s'en prend aussitôt



Photo : D.R.

au véhicule qu'elle parvient à endommager. Avant de s'éloigner. Mais pas pour longtemps.

En effet, alors que l'on croit l'incident clos, l'animal revient brusquement à la charge quelques instants après. Le buffle fou surprend ainsi Christian Moukendu Moulenda qui est en train de constater les dégâts occasionnés à son véhicule par ce dernier. Ne disposant pas d'une arme à feu sur lui

pour faire face au danger, le père de famille se saisit alors d'une machette, qu'il a toujours dans sa voiture, pour se défendre. La bagarre entre l'homme et l'animal est rude, rapporte la source. Et c'est l'homme qui, bien que grièvement blessé au niveau du tibia gauche, sort vainqueur de cette lutte acharnée, en tuant le buffle avec sa machette.

Après son exploit, le blessé est transporté en urgence au centre médical de Mandji pour y subir des soins. Il y est toujours interné, conclut la source.

L'animal a été tué à l'aide d'une machette.

Escroquerie autour de la vente d'un terrain au Cap-Estérias

Deux acquéreurs et 5 millions de francs pour une même parcelle



L'entente a été conclue à la gendarmerie du Cap-Estérias.

SCOM

Libreville/Gabon

Deux compatriotes, à la recherche d'un lopin de terre, ont été roulés dans la farine par un promoteur foncier malhonnête. La détermination d'une des victimes a permis de neutraliser l'escroc présumé. Afin d'échapper aux foudres de la justice, celui-ci s'est engagé à rembourser l'argent perçu de manière indue. Comment entend-il le faire en toute honnêteté, alors qu'il est sans emploi ?

UN jeune Gabonais, âgé de 31 ans, est actuellement dans le collimateur de la justice. I.D., qui habite le Cap-Estérias, dans la commune d'Akanda, est soupçonné d'avoir floué deux compatriotes. Il aurait, en effet, vendu le même terrain, pour une valeur estimée à près de 5 millions de francs, aux deux acquéreurs, à leur

insu.

Alors que les agents de la brigade de gendarmerie du Cap-Estérias s'apprêtaient à le déferer, mardi 18 septembre dernier, devant le procureur de la République pour la suite de la procédure, le mis en cause s'est engagé à rembourser ses deux victimes présumées. Voici les faits tels que rapportés par le mis en cause lui-même. Il y a environ deux ans, confronté à des soucis financiers, il décide de vendre une parcelle de terrain appartenant à son oncle. La transaction s'effectue grâce à l'entregent d'amis, qui lui trouvent rapidement un client. Celui-ci décaisse une somme de 2 millions de francs et devient donc le nouveau propriétaire de ladite parcelle. Confronté de nouveau à des problèmes financiers, le trentenaire, pour se tirer d'affaire, songe à mettre encore à contribu-

tion le terrain de son oncle.

SANS EMPLOI • Grâce à son carnet d'adresses, I.D. contacte un autre client, à qui il propose le même terrain à 3 millions de francs. Sans perdre de temps, ce dernier lui remet une somme de 2,5 millions de francs, afin d'en être le propriétaire. C'est cette vente de trop qui est à l'origine des déboires judiciaires actuels de I.D. Et pour cause ! Pendant que le premier acquéreur est en train de rassembler les documents nécessaires à l'authentification de son titre de cession, il découvre, à sa grande surprise, qu'il n'est pas l'unique propriétaire de la parcelle. Pis, que les téléphones du pseudo-promoteur foncier sont tous inopérants. C'est que, après avoir encaissé l'argent du premier client, I.D. a changé de contact téléphonique. Il demeure donc introu-

Mais c'était sans compter avec la détermination du second acquéreur, Lui et ses parents se lancent alors à sa recherche. Avec succès.

En effet, l'escroc présumé est neutralisé le samedi 15 septembre dernier, en

pleine nuit. I.D. est ensuite mis à la disposition des Officiers de police judiciaire (OPJ) pour les nécessités d'enquête. L'entente conclue avec les deux plaignants le met, pour l'instant, à l'abri des poursuites judiciaires.

Mais pour combien de temps ? Car, on peut tout aussi bien se demander comment le jeune homme, sans emploi de surcroît, entend-il rembourser l'argent de manière honnête ?

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

C.J. [Signature]

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

(Portant Paiement des Pensions du mois d'Octobre 2018 pour les retraités précédemment domiciliés à PostBank et à la Banque Gabonaise de Développement)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe l'ensemble de ses retraités, autrefois payés par le biais de la PostBank et de la Banque Gabonaise de Développement (BGD), que les pensions du mois de Septembre 2018, seront payées le 05, 08 et 09 Octobre 2018 de 7h 30 à 15h 30, ainsi qu'il suit :

- **Province de l'Estuaire**
 - ▶ Ceux dont les montants sont inférieurs à 100 000 FCFA seront payés en espèces à la Direction Régionale de BIKELE, à l'Agence d'Akanda et à l'Agence d'Owendo.
 - ▶ Les autres retraités dont les montants sont supérieurs ou égaux à 100 000 FCFA devront se rendre au Centre des Paiements (Siège social).
- **Intérieur du pays**

Le paiement s'effectuera dans les différentes représentations (Agences et Directions Régionales).

A cet effet, les pensionnés se présenteront aux lieux sus indiqués munis de :

- une carte d'assurée biométrique, une pièce d'identité originale et photocopie en cours de validité, (Carte Nationale d'Identité (CNI), Passeport, Carte de séjour
- un ancien bulletin de paiement.

Par ailleurs, pour une meilleure gestion des paiements, la CNSS invite ses pensionnés à produire un relevé d'identité bancaire (RIB) dans un délai de 1 mois, à compter du 05 Octobre 2018.

NB : Tout récépissé d'une CNI sans photo ne sera accepté.

Fait à Libreville le 20 Septembre 2018

Le Directeur Général
[Signature]
Dr Nicole ASSÈLE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 54 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : csnssgabon • twitter : csnssgabon